

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 juillet 2014 à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant Joël SAINT-MARTIN, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU de BAZIGNAN, GOZE Marie-José, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Jacques, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS EXCUSÉS : BARTHE Raymonde, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel, DUPOUY Francis, LABATUT Michel, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, LABEYRIE Nicolas, SACRE Thierry, SONNINO Marie,

ABSENTS : CAPERAN Paul,

PROCURATIONS : GALLARDO Bernard a donné procuration à Françoise MARTINEZ, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Christian DIVO, SACRE Thierry a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE LA MISSION « CHANGEMENT DU SABLE ET REMPLACEMENT DES CREPINES SUR LA FILTRATION AU CENTRE DE LOISIRS AQUALUDIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 28 février 2014 portant « Attribution du marché pour « le changement du sable et remplacement des crépines sur la filtration au Centre de Loisirs Aqualudiques de la Communauté de Communes de la Ténarèze » », ainsi que l'avenant n°1 en date du 16 avril 2014 ayant pour objet le changement de pièces usagées.

Lors de l'enlèvement du sable usagé, il s'est avéré que la quantité de sable présente dans les cuves était supérieure à la quantité indiquée par le fabriquant.

Par conséquent, le volume de Garofiltre prévu par l'entreprise GACHES CHIMIE SPECIALITES n'est pas suffisant. L'installation nécessite un supplément de 5,4 T de Garofiltre.

Cette augmentation de la quantité de matière à installer va nécessiter une charge de travail plus importante, d'où la nécessité de prolonger la durée du marché.

Considérant ces éléments, il est nécessaire de réaliser un avenant qui vient modifier les conditions de l'acte d'engagement initial.

De ce fait, le montant total du marché passe de 35 101,00 € HT à **41 303,00 € HT soit 49 563,60 € TTC.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant joint à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer l'avenant en question et effectuer toutes les formalités nécessaires à son application.

Pour extrait conforme le 21 juillet 2014.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC